

PROCES-VERBAL SOMMAIRE

Nombre de membres :			L'an deux mille vingt, le vingt octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aunis Sud, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Castel Park à Surgères en séance ordinaire, sous la présidence de Jean GORIOUX.
En exercice	Présents	Votants	
50	44 puis 43 puis 44 puis 43	45 Puis 44 Puis 45 Puis 44	
Présents / Membres titulaires :			
MM. Jean GORIOUX – Catherine DESPREZ - Christian BRUNIER – Raymond DESILLE – Micheline BERNARD – Walter GARCIA – Gilles GAY – Pascal TARDY – Christophe RAULT – Didier BARREAU – Pascale GRIS – Anne-Sophie DESCAMPS – Barbara GAUTIER-SERUS – Joël LALOYAU – Marie-France MORANT – François PELLETIER – Olivier DENECHAUD – Baptiste PAIN – Florence VILLAIN – Eric BERNARDIN – Angélique PEINTRE - Philippe PISSOT – Alisson CURTY – Éric GUINOISEAU – Philippe BARITEAU - Jean-Michel SOUSSIN – Emmanuel NICOLAS – Christelle GRASSO – Steve GABET - David CHAMARD – Pascale BERTEAU – Bruno CALMONT – Philippe BODET – Martine LLEU – Marylise BOCHE - Sylvie PLAIRE – Jean-Yves ROUSSEAU (a reçu pouvoir de Monsieur Jean-Pierre SECQ) – Laurent ROUFFET – Frédérique RAGOT - Didier TOUVRON – Danielle BALLANGER – Thierry PILLAUD.			
M. Jean GORIOUX a quitté la salle pour les quatre délibérations relatives aux parcs éoliens (n°2020-10-15 à 2020-10-18).			
M. Didier TOUVRON n'a pas pris part au vote de la dernière question.			
Présent / Membre suppléant :			
Mme Françoise DURRIEU - M. Yannick BODAN			
Absents non représentés :			Mme Isabelle DECOURT - M. Matthieu CADOT (Excusé) – M. Stéphane AUGÉ - M. Younes BIAR – M. Thierry BLASZEZYK
Etaient invités et présents :			
Egalement présents à la réunion :			MM. Christelle LAFAYE-PELLEFIGUE – Valérie DORÉ-Isabelle DESCHAMPS – Cécile PHILIPPOT-Annabelle GAUDIN – Pauline MENANT CHAVATTE – Gaëlle ZIMMER
Secrétaire de séance :			Affichage du procès-verbal en date du : 27 octobre 2020  Le Président, Jean GORIOUX
Monsieur Steve GABET			
Convocation envoyée le : 14 octobre 2020			
Affichage de la convocation (art. L 2121-10 du CGCT) le : 14 octobre 2020			

Ordre du jour :

1. ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1 Installation d'une nouvelle élue communautaire
- 1.2 Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du mardi 22 septembre 2020
- 1.3 Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) – Election d'un nouveau membre au conseil d'administration
- 1.4 Commission extracommunautaire « développement social » - Remplacement d'un membre
- 1.5 Constitution du comité de pilotage « Mutualisation »
- 1.6 Comité de Pilotage du service unifié SIG (Système d'Information Géographique) - Désignation d'un élu référent de la Communauté de Communes Aunis Sud
- 1.7 Contrat de région - Désignation de représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud au comité de pilotage « contrat de région »
- 1.8 Programme LEADER – Composition du Groupe d'Action Locale (GAL) Aunis - Désignation de représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud
- 1.9 Remboursement des frais de déplacement liés à l'exercice du mandat communautaire

2. ENVIRONNEMENT

- 2.1 Candidature de la Communauté de Communes Aunis Sud, porteur du Service Unifié « EIE Aunis-Vals de Saintonge », à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine »
- 2.2 AMORCE (Association Déchet Energie Eau) – Désignation des représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud
- 2.3 CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) – Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Aunis Sud
- 2.4 AREC (Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat) – Désignation des représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud
- 2.5 ATMO Nouvelle Aquitaine – Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Aunis Sud
- 2.6 Projet de Parc éolien de Breuil à BREUIL LA REORTE – Enquête publique & Avis de la Communauté de Communes Aunis Sud
- 2.7 Projet de Parc éolien énergie du Mignon à DOEUIL SUR LE MIGNON – Enquête publique & Avis de la Communauté de Communes Aunis Sud
- 2.8 Projet de Parc éolien de la Sarl Champs Freesia à PUY DU LAC – Enquête publique & Avis
- 2.9 Projet de Parc éolien de la Sarl Champs Echeveria à PUY DU LAC – Enquête publique & Avis de la Communauté de Communes Aunis Sud

3. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- 3.1 Convention de dotation du fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine – Passation d'un avenant

4. URBANISME – PLANIFICATION

- 4.1 Droit de Préemption Urbain – Extension et délégation aux communes membres de la Communauté de Communes
- 4.2 Convention d'adhésion des communes membres de la Communauté de Communes au service commun d'instruction mutualisée des actes et Autorisation du Droit des Sols (ADS)

5. SERVICES TECHNIQUES

- 5.1 Construction du pôle enfance Ballon – Ciré d'Aunis – Correction d'une erreur matérielle de la délibération n°2020-09-34 du conseil communautaire du 8 septembre 2020

6. FINANCES

- 6.1 Mise en non-valeur de créances irrécouvrables
- 6.2 Charte d'engagements relative au nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud
- 6.3 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Exonération pour les locaux à usage industriel ou commercial – Délibération de principe

7. CULTURE

7.1 Volet culture - Subventions 2020 – Révision

8. ENFANCE – JEUNESSE – FAMILLE

8.1 Labellisation Information Jeunesse sur le territoire Aunis Sud – Désignation d'un élu communautaire au COPIL

8.2 Enfance Jeunesse Famille / Développement social - Subventions 2020 allouées aux structures partenaires – Révision et soldes

9. DECISIONS DU PRESIDENT PRISES EN VERTU DE SA DELEGATION

10. REMERCIEMENTS

1.1 Installation d'une nouvelle élue communautaire

(Délibération n°2020-10-01)

Monsieur le Président déclare Madame Pascale BERTEAU, élue de la commune de Saint Georges du Bois, installée en qualité de déléguée communautaire titulaire en remplacement de Madame Marylène CORNUAUD.

1.2 Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du mardi 22 septembre 2020

(Délibération n°2020-10-02)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité** :

- Approuve le procès-verbal de la réunion du mardi 8 septembre 2020 qui a été communiqué à l'ensemble des membres de l'Assemblée.

1.3 Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) – Election d'un nouveau membre au conseil d'administration

(Délibération n°2020-10-03)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Dit que la seule liste constituée pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la Communauté de Communes Aunis Sud est élue,
- Madame Pascale BERTEAU est donc nouvellement élue au Conseil d'Administration du CIAS Aunis Sud.

1.4 Commission extracommunautaire « développement social » - Remplacement d'un membre

(Délibération n°2020-10-04)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Décide de reporter cette question pour un prochain examen en conseil communautaire.

5 Constitution du comité de pilotage « Mutualisation »

(Délibération n°2020-10-05)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de la création d'un comité de pilotage « Mutualisation » composé des maires des communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud soit :

Maires :	Communes :
Jean GORIOUX	ST GEORGES DU BOIS
Raymond DESILLE	PUYRAVAULT
Didier BARREAU	ST SATURNIN DU BOIS
Christophe RAULT	BOUHET
Gilles GAY	AIGREFEUILLE D'AUNIS
Hervé GAILDRAT	ANAI
Olivier DENECHAUD	ARDILLIÈRES
Emmanuel JOBIN	BALLON
Éric BERNARDIN	BREUIL LA RÉORTE
Angélique PEINTRE	CHAMBON
Alisson CURTY	CIRE D'AUNIS
Pascal TARDY	LA DEVISE
Micheline BERNARD	FORGES
Jean-Michel SOUSSIN	GENOUILLE
Christelle GRASSO	LANDRAIS
Steve GABET	MARSAIS
Matthieu CADOT	ST CRÉPIN
Barbara GAUTIER-SERUS	ST MARD
Philippe BODET	ST PIERRE D'AMILLY
Walter GARCIA	ST-PIERRE-LA-NOUE
Catherine DESPREZ	SURGÈRES
Christian BRUNIER	LE THOU
Thierry PILLAUD	VIRSON
Thierry BLASZEZYK	VOUHÉ

- décide de la constitution d'un comité technique « Mutualisation » composé des Secrétaires de Mairies et Directeurs généraux des services des communes membres volontaires et des membres de la direction de la Communauté de Communes Aunis Sud,
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

1.6 Comité de Pilotage du service unifié SIG (Système d'Information Géographique) - Désignation d'un élu référent de la Communauté de Communes Aunis Sud (Délibération n°2020-10-06)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit **Monsieur Emmanuel JOBIN**, représentant de la Communauté de Communes Aunis Sud au Comité de Pilotage du service unifié SIG,
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

1.7 Contrat de région - Désignation de représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud au comité de pilotage « contrat de région » (Délibération n°2020-10-07)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Approuve la désignation des membres de la Communauté de Communes Aunis Sud au Comité de Pilotage Contrat de Région :
 - Monsieur Jean **GORIOUX**, en qualité de Président de la Communauté de Communes Aunis Sud,
 - Madame Catherine **DESPREZ**, en qualité de première vice-présidente,
 - Monsieur Raymond **DESILLE**, en qualité de vice-président en charge du pôle planification urbanisme mobilité et mutualisation.
- Autorise le Président de la Communauté de Communes Aunis Sud à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération et à signer tous documents se rapportant au Contrat de Région.

1.8 Programme LEADER – Composition du Groupe d'Action Locale (GAL) Aunis - Désignation de représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud
(Délibération n°2020-10-08)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Désigne les conseillers suivants pour siéger au Groupe d'Action Locale (GAL) Aunis constitué dans le cadre de la programmation LEADER :
 - Monsieur **Eric GUINOISEAU**
 - Madame **Barbara GAUTIER-SERUS**
 - Monsieur **Eric BERNARDIN**
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

1.9 Remboursement des frais de déplacement liés à l'exercice du mandat communautaire
(Délibération n°2020-10-09)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec

1 abstention (Mme Marie-France MORANT)
et 44 avis favorables

- décide de réserver le remboursement des frais occasionnés par les déplacements des élus communaux et communautaires, pour les réunions organisées par le Communauté de Communes Aunis sud, aux seuls élus qui ne bénéficient d'aucune d'indemnité communautaire ou communale,
- décide de rembourser les frais occasionnés par les déplacements de ces élus conformément aux barèmes fixés par décret pour les personnels civils de l'Etat : à ce jour fixé comme suit :

Taux d'indemnité	Puissance fiscale	0 à 2 000 kms	de 2 001 à 10 000 kms	Plus de 10 000 kms
		5 CV et moins	0,29	0,36

kilométrique (*)	6 et 7 CV	0,37	0,46	0,27
	8 CV et plus	0,41	0,50	0,29
	Repas	17.50 € maximum		
	Nuitée	Base : 70 €	Grandes villes et métropole : 90 €	Paris : 110 €

- indique que les élus devront établir régulièrement un état de frais et justifier de leurs dépenses (convocation, carte grise du véhicule, RIB...),
- rappelle que des véhicules de services sont disponibles sur réservation à l'accueil du siège. Pour les déplacements hors de la CdC notamment, il convient de privilégier ce mode de transport et plus largement le Conseil invite à privilégier le co-voiturage,
- décide de rembourser conformément à la réglementation les frais liés à une situation de handicap de l' élu (L 2123-18-1 du CHCT),
- décide de rembourser conformément à la réglementation les frais liés à la garde d'enfants, à l'assistance aux personnes âgées, handicapées ou celles qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile (L 2123-18-2 du CGCT),
- autorise le Président à signer tout acte relatif au remboursement des frais de déplacement des élus,
- autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

ENVIRONNEMENT

2.1 Candidature de la Communauté de Communes Aunis Sud, porteur du Service Unifié « EIE Aunis-Vals de Saintonge », à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine »
(Délibération n°2020-10-10)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide **à l'unanimité** :

- De donner acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- De valider la candidature du service unifié EIE Aunis-Vals de Saintonge à l'AMI « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine » telle que présentée ci-dessus et en particulier les objectifs (actes métiers) et le plan de financement prévisionnels de la PTRE pour l'année 2021,
- D'autoriser le Président ou son représentant à présenter la candidature du service Unifié Aunis Vals de Saintonge à l'appel à manifestation d'intérêt « Déploiement des plateformes de la rénovation énergétique en Nouvelle-Aquitaine »,
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention à venir avec la Région Nouvelle Aquitaine,
- De dire que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2021,
- D'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.2 AMORCE (Association Déchet Energie Eau) – Désignation des représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud
(Délibération n°2020-10-11)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit deux élus communautaires appelés à siéger aux instances de AMORCE
Madame Anne-Sophie DESCAMPS, en qualité de titulaire
Monsieur Didier BARREAU, en qualité de suppléant,
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

2.3 CRER (Centre Régional des Energies Renouvelables) – Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Aunis Sud
(Délibération n°2020-10-12)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Désigne **Madame Anne-Sophie DESCAMPS**, comme l'élue communautaire appelée à siéger aux instances du CRER,
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

2.4 AREC (Agence Régionale d'Evaluation Environnement et Climat) – Désignation des représentants de la Communauté de Communes Aunis Sud
(Délibération n°2020-10-13)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Elit les deux élus communautaires appelés à siéger aux instances du CRER
 - Madame **Anne-Sophie DESCAMPS**, en qualité de délégué titulaire
 - Monsieur **Olivier DENECHAUD**, en qualité de délégué suppléant,
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

2.5 ATMO Nouvelle Aquitaine – Désignation d'un représentant de la Communauté de Communes Aunis Sud
(Délibération n°2020-10-14)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,

- Elit **Madame Anne-Sophie DESCAMPS**, l'élue communautaire appelée à siéger aux instances de l'ATMO,
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

2.6 Projet de Parc éolien de Breuil à BREUIL LA REORTE – Enquête publique & Avis de la Communauté de Communes Aunis Sud
(Délibération n°2020-10-15)

Monsieur le Président a quitté la salle et a transmis la présidence de séance à Madame Catherine DESPREZ, 1^{ère} vice-présidente.

Sur proposition de **Madame Catherine DESPREZ**, première vice-présidente et présidente de séance, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec :

- **2 abstentions**
- **4 avis favorables**
- **38 avis défavorables,**
- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Donne un avis défavorable au projet de parc éolien à BREUIL LA REORTE déposé par la société PARC EOLIEN DE BREUIL,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.7 Projet de Parc éolien énergie du Mignon à DOEUIL SUR LE MIGNON – Enquête publique & Avis de la Communauté de Communes Aunis Sud
(Délibération n°2020-10-16)

Monsieur le Président a quitté la salle et a transmis la présidence de séance à Madame Catherine DESPREZ, 1^{ère} vice-présidente.

Sur proposition de **Madame Catherine DESPREZ**, première vice-présidente et présidente de séance, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec :

- **8 abstentions**
- **5 avis favorables**
- **31 avis défavorables,**
- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Donne un avis défavorable au projet de parc éolien à DOEUIL SUR LE MIGNON déposé par la société ENERGIE DU MIGNON,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.8 Projet de Parc éolien de la Sarl Champs Freesia à PUY DU LAC – Enquête publique & Avis
(Délibération n°2020-10-17)

Monsieur le Président a quitté la salle et a transmis la présidence de séance à Madame Catherine DESPREZ, 1^{ère} vice-présidente.

Sur proposition de **Madame Catherine DESPREZ**, première vice-présidente et présidente de séance, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec :

8 abstentions

36 avis défavorables

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Donne un avis défavorable au projet de parc éolien à PUY DU LAC déposé par la société SARL CHAMPS FREESIA,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

2.9 Projet de Parc éolien de la Sarl Champs Echeveria à PUY DU LAC – Enquête publique & Avis de la Communauté de Communes Aunis Sud
(Délibération n°2020-10-18)

Monsieur le Président a quitté la salle et a transmis la présidence de séance à Madame Catherine DESPREZ, 1^{ère} vice-présidente.

Sur proposition de **Madame Catherine DESPREZ**, première vice-présidente et présidente de séance, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec :

8 abstentions

36 avis défavorables

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Donne un avis défavorable au projet de parc éolien à PUY DU LAC déposé par la société SARL CHAMPS ECHEVERIA,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

3.1 Convention de dotation du fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine – Passation d'un avenant
(Délibération n°2020-10-19)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise Monsieur le Président à signer avec l'Association régionale Initiatives Nouvelle-Aquitaine un avenant à la convention de dotation du fonds de solidarité et de proximité pour les commerçants, artisans et associations de Nouvelle-Aquitaine,
- Dit que cet avenant portera sur la prolongation de la date maximale de dépôt d'une demande de prêt désormais fixée au 15 décembre 2020,
- Autorise Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge du Développement Economique à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

URBANISME – PLANIFICATION

4.1 Droit de Prémption Urbain – Extension et délégation aux communes membres de la Communauté de Communes (Délibération n°2020-10-20)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide d'instituer le droit de préemption urbain aux zones AU « A Urbaniser » et U « Urbaine » (économie et habitat) du PLUi-H,
- Acte le principe de conserver le DPU zonage économique et de déléguer la partie habitat aux communes membres de la Communauté de Communes Aunis Sud,
- Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération.

4.2 Convention d'adhésion des communes membres de la Communauté de Communes au service commun d'instruction mutualisée des actes et Autorisation du Droit des Sols (ADS) (Délibération n°2020-10-21)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Autorise le Président à signer la convention d'adhésion au service commun d'instruction mutualisée des actes et autorisation du droit des sols avec les communes membres de la CDC Aunis Sud (*convention type adressée aux membres du conseil communautaire – ci annexée*),
- Autorise Monsieur le Président à signer toute pièce relative à ce dossier et à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la délibération

SERVICES TECHNIQUES

5.1 Construction du pôle enfance Ballon – Ciré d'Aunis – Correction d'une erreur matérielle de la délibération n°2020-09-34 du conseil communautaire du 8 septembre 2020 (Délibération n°2020-10-22)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,

- Prend acte de ces corrections matérielles et autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

FINANCES

6.1 Mise en non-valeur de créances irrécouvrables

(Délibération n°2020-10-23)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Approuve l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessus pour un montant total de 625,79 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n°4171140512 dressée par le comptable public,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

6.2 Charte d'engagements relative au nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud

(Délibération n°2020-10-24)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire avec :

10 abstentions

8 avis défavorables

27 avis favorables

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise le Président à signer la présente Charte d'engagements relative au nouveau réseau de proximité des finances publiques sur le territoire de la Communauté de Communes Aunis Sud, tout en regrettant la fin programmée de ce service de proximité et ses conséquences pour la population, exposées ci-avant,
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions, pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

6.3 Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – Exonération pour les locaux à usage industriel ou commercial – Délibération de principe

(Délibération n°2020-10-25)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Décide de n'accorder aucune exonération de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les locaux industriels et commerciaux,

- Autorise Monsieur le Président à assurer le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

CULTURE

7.1 Volet culture - Subventions 2020 – Révision (Délibération n°2020-10-26)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- décide d'arrêter comme suit les nouveaux montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, au titre de l'année 2020, pour le volet « culture », pour :

o Commune d'Aigrefeuille	0 €
o Association New Braza / Festi'Braz	0 €
o Ville de Surgères - Surgères en scène	3 000 €
o Collège nationalisé Hélène de Fonsèque	0 €
o Harmonie de Surgères	342 €
- autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

ENFANCE – JEUNESSE - FAMILLE

8.1 Labellisation Information Jeunesse sur le territoire Aunis Sud – Désignation d'un élu communautaire au COPIL (Délibération n°2020-10-27)

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Donne acte au rapporteur des explications ci-dessus détaillées,
- Désigne **Madame Pascale GRIS** pour représenter la Communauté de Communes Aunis Sud au sein du Comité de Pilotage Information Jeunesse Aunis Sud,
- Autorise le Président à assurer le suivi technique, administratif et financier de la présente délibération.

8.2 Enfance Jeunesse Famille / Développement social - Subventions 2020 allouées aux structures partenaires – Révision et soldes (Délibération n°2020-10-28)

Monsieur Didier TOUVRON n'a pas pris part au vote puisque Président d'une association percevant une subvention communautaire.

Sur proposition de **Monsieur Jean GORIOUX**, Président, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- Donne acte aux rapporteurs des explications ci-dessus détaillées,

- Retire la subvention de 350 € prévue par délibération n° 2020-03-11 du 10 mars 2020 au profit de l'association "Il était une fois Perrault",
- Autorise le transfert de 409 euros de la ligne budgétaire subventions Enfance, Jeunesse, Famille vers la ligne budgétaire subventions Développement Social,
- Décide d'arrêter comme suit les montants des subventions allouées par la Communauté de Communes Aunis Sud, au titre du mois de mars 2020, pour le Développement Social et l'Enfance, Jeunesse, Famille comme suit :

Subventions aux communes membres dans le cadre de l'enfance, Jeunesse, Famille

Commune d'Ardillières	10 865 €
Commune de Marsais	2 741 €
Commune de Saint Saturnin du Bois	8 795 €
Commune de Bouhet	1 596 €
Commune de Surgères	8 843 €
Commune de La Devise	2 372 €
	Soit un total de 35 212 €

Subvention aux S.I.V.O.S dans le cadre de l'enfance, Jeunesse, Famille

SIVOS De Genouillé - Saint Crépin	9 017 €
SIVOS Ballon-Ciré	8 738 €
	Soit un total de 17 755 €

Subventions aux associations dans le cadre de l'enfance, Jeunesse, Famille

Aunis GD	9 492 €
Aux p'tits câlins	27 067 €
Bambins d'Aunis	88 999 €
Centre d'Animation et de Citoyenneté	19 739 €
Compagnie les 3C	683 €
Échiquier Surgérien	848 €
Les Jolis Mômes	16 089 €
U.D.A.F. 17	461 €
Les Petits Galopins	6 586 €
L'Ilot Vacances	10 705 €
Mission Locale La Rochelle Ré Pays d'Aunis	450 €
Plaine d'Aunis Pleine de Jeunes	22 524 €
Relais Parents Assistants Maternels - Grains de Soleil	6 900 €
Scouts et guides de France	90 €
Vacances Loisirs le Thou Landrais	11 896 €
Office Multi-Activités Jeunesse Enfance	39 948 €
	Soit un total de 262 477 €

Subventions aux associations dans le cadre du Développement Social

Aunis G.D.	23 002 €
AROZOAAR / Jardin de Cocagne	9 007 €
Association d'Aide à l'Emploi	4 120 €
Centre d'Animation et de Citoyenneté (C.A.C.)	17 135 €
Accorderie de Surgères et de l'Aunis	1 200 €
	Soit un total de 54 464 €

- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

DECISIONS DU PRESIDENT & REMERCIEMENTS

9. Décisions du Président prises en vertu de sa délégation

Monsieur Jean GORIOUX, Président, a informé l'Assemblée des décisions prises en application des délégations données par le Conseil Communautaire :

FINANCES

Décision 2020D27 du 09 septembre 2020 - Signature du bail du bâtiment modulaire situé rue Marcel Vollaud à Surgères avec l'association AUNISGD

Décision 2020D31 du 07 octobre 2020 - signature d'une convention de mise à disposition d'un marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel passés sur le fondement d'accords-cadres à conclure avec l'UGAP

TOURISME

Décision 2020D28 du 17 septembre 2020 - Octroi de subventions aux hébergeurs touristiques dans le cadre de l'aide au classement et à la qualification

Décision 2020D29 du 17 septembre 2020 - Octroi de subventions aux hébergeurs touristiques dans le cadre de l'aide au classement et à la qualification

RESSOURCES HUMAINES

Décision 2020D30 du 30 septembre 2020 - autorisation de mise à disposition d'un tracteur 56 cv pour le compte du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Décision 2020D32 du 08 octobre 2020 - contrat de location précaire pour la cellule n°3 des ateliers relais - ZI Ouest – rue Gaston Migaud - 17700 SURGERES

CULTURE

Décision 2020D33 du 08 octobre 2020 - signature d'un avenant à la convention passée dans le cadre du Projet d'Education Artistique et Culturel (PEAC) avec l'association « comme ça vous chante »

MARCHÉ PUBLIC

Décision 2020D34 du 13 octobre 2020 - passation d'un avenant n°2 en plus-value concernant l'entreprise Guillebeaud Bâtiment pour le marché n° 2019-004

10. Remerciements

Monsieur le Président a fait part à l'Assemblée des remerciements adressés par :

- la Mairie de Surgères pour la mise à disposition de la scène mobile à l'occasion de la fête de la musique,
- l'Association d'Aide à l'Emploi pour le soutien financier.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président clôt la séance à 20h 20.

Fait à Surgères, le 26 octobre 2020



Le Président,

Jean GORIOUX